

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, tenue à la salle Ernest-Lepage, jeudi le 7 décembre 2017, à 13h00, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Clément Ouellet	M. Christian Toupin
Mme Jacqueline D'Astous	

Absent(es) : Mme Guylaine Gagnon

Le Conseil formant quorum, **M. Wilfrid Lepage**, maire et **M. Dany Larrivée**, directeur général/secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après le mot d'ouverture, le maire débute la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-R-213

Il est proposé par M. Wilfrid Lepage, maire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le point varia a cependant été supprimé afin de respecter le nouveau règlement concernant les conseils extraordinaires.

3. RENCONTRE POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET ANNUEL 2018-2019 ET APPEL À UNE RESSOURCE EXTERNE

17-R-214

Le directeur général présente un ensemble de documents aux conseillers afin de débiter le travail concernant le budget. Après études des documents, il est proposé par M. Clément Ouellet, et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'engager une ressource supplémentaire afin d'élaborer le budget, compte tenu de certains imprévus et du bref délai pour compléter le budget annuel.

L'ex-trésorier de la Ville de Trois-Pistoles, M. Daniel Thériault, a été contacté afin d'élaborer le budget 2018-2019 en compagnie du directeur général M. Dany Larrivée.

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL NO 0022

17-R-215

La majorité des membres du Conseil municipal, le maire et le directeur général se sont rencontrés afin d'évaluer la situation concernant l'employée n° 0022. Après avoir discuté à quelques reprises avec l'employé en question pour lui expliquer que certains événements portaient le directeur général et le maire à réviser la tenue en poste de l'employé en question, il a été convenu de ré-évaluer la décision touchant l'augmentation salariale votée plus tôt le 4 décembre 2017 (voir la résolution 17-R-209, point 7.4) ; la présente rencontre à huis clos ayant été prévue afin de débattre sur le sujet.

L'augmentation salariale prévue initialement avait été prévue afin de compenser une surcharge imprévue de travail. Or, compte tenu de certaines situations problématiques affectant les relations de travail avec le dit-employé, il a été décidé de mettre fin à l'emploi de celui-ci. Une lettre de congédiement a été envoyée à l'employé, lui expliquant les raisons du congédiement.

Afin de rendre conforme la décision prise lors de la rencontre extraordinaire du 7 décembre 2017, une résolution officielle sera votée lors du Conseil ordinaire du 15 janvier 2018.

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 1 (conseiller absent de la rencontre)

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Christian Toupin, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever la réunion à 14h30.

Wilfrid Lepage
Président de l'assemblée

Dany Larrivée
Directeur général